

Vous lisez actuellement :

Retraites : l'élargissement de la pénibilité aux fonctionnaires va tou...



Nous vous recommandons

Réforme des retraites : âge pivot, pension de réversion, droits fami ...



SAUVEGARDER CET ARTICLE

L'exécutif mène actuellement avec les organisations syndicales et patronales des négociations sur la pénibilité dans le cadre de la réforme des retraites. François Ecalle, spécialiste des finances publiques et président de Fipeco, alerte sur le coût de l'ouverture du compte de prévention à la fonction publique.

**Capital : Le gouvernement prévoit de supprimer la catégorie active de la fonction publique, est-ce que ce sera réellement le cas ?**

**François Ecalle :** Pour moi c'est une illusion. On va avoir un régime unifié universel dans lequel certaines catégories auront des possibilités de partir plus tôt en retraite avec des points gratuits. Il s'agit notamment des policiers, des gendarmes ou encore des contrôleurs aériens. En plus, il est question que l'État cotise plus pour les personnels de ces catégories afin qu'ils obtiennent plus de points pour remplacer le système actuel de la bonification au cinquième. On n'appellera plus cela catégorie active mais cela va y ressembler beaucoup quand même.

**Capital : Et que vont devenir ceux qui ne seront plus dans ces catégories actives " survivantes " ?**

**François Ecalle :** S'ils exercent un métier considéré comme pénible, selon des critères qui restent à définir, ils auront accès au compte professionnel de prévention qui est aujourd'hui uniquement ouvert au privé. Pourraient être principalement concernés les agents hospitaliers comme les aide-soignants et le personnel technique mais aussi les agents des collectivités locales qui travaillent notamment dans les services de la voirie ou de l'entretien.

**Capital : Cela signifie qu'il y aura plus de personnes ayant accès au compte de prévention demain que celles qui appartiennent aujourd'hui à la catégorie active ?**

**François Ecalle :** Pour le moment on n'en sait strictement rien notamment car les critères de pénibilité ne sont pas encore tous

VOIR LES + LUS

CYRILLUS  
PARIS

COMMUNIQUÉ

DES MURS  
PARIS  
L'IMMOBILIER SUR MESURE

Vous lisez actuellement : Retraites : l'élargissement de la pénibilité aux fonctionnaires va tou...



Nous vous recommandons Réforme des retraites : âge pivot, pension de réversion, droits fami ...

personnel technique mais aussi les agents des collectivités locales qui travaillent notamment dans les services de la voirie ou de l'entretien.

**Capital : Cela signifie qu'il y aura plus de personnes ayant accès au compte de prévention demain que celles qui appartiennent aujourd'hui à la catégorie active ?**

**François Ecalle :** Pour le moment on n'en sait strictement rien notamment car les critères de pénibilité ne sont pas encore tous définis. Mais oui on peut penser qu'il y en aura plus sans savoir encore combien cela coûtera aux finances publiques.

**>> À lire aussi - Réforme des retraites : des négociations sur la pénibilité et la fin de carrière en deux semaines chrono**

**Capital : Surtout si, comme le demandent certaines organisations syndicales, de nouveaux critères de pénibilité sont ajoutés à ceux déjà existants...**

**François Ecalle :** Quand le compte pénibilité a été créé en 2014 on a mis le doigt dans un engrenage très dangereux pour les finances publiques. On a retenu des critères de pénibilité comme le travail de nuit ou en température très basse mais on peut en imaginer beaucoup d'autres par exemple autour du stress au travail. Si vous êtes opposé à un public hostile en permanence ou que vous êtes professeur dans des classes difficiles à tenir, on pourrait très bien vous accorder des points supplémentaires pour la retraite au titre de la pénibilité. À long terme on va étendre la pénibilité à d'autres critères ce qui va finir par coûter très cher.

**Capital : Le risque est aussi de créer des tensions au sein de la fonction publique ?**

**François Ecalle :** On risque d'avoir une usine à gaz avec des approches complètement différentes. D'un côté vous aurez des catégories entières de corps qui seront totalement considérées comme pénibles avec des possibilités de partir à 52 ou 57 ans et de l'autre tout le reste des fonctionnaires pour lequel, en théorie, l'appréciation se fera métier par métier. Je m'interroge notamment



COMMUNIQUÉ  
**DES MURS PARIS**  
L'IMMOBILIER SUR MESURE

**VIDÉOS À NE PAS MANQUER**



**Il veut payer un verre par carte bleue et remporte 500.000 euros**

**SERVICES RECOMMANDÉS PAR CAPITAL**  
→ COMPAREUR ASSURANCES VIE

Vous lisez actuellement : Retraites : l'élargissement de la pénibilité aux fonctionnaires va tou...



Nous vous recommandons Réforme des retraites : âge pivot, pension de réversion, droits fami ...

### Capital : Le risque est aussi de créer des tensions au sein de la fonction publique ?

**François Ecalle :** On risque d'avoir une usine à gaz avec des approches complètement différentes. D'un côté vous aurez des catégories entières de corps qui seront totalement considérées comme pénibles avec des possibilités de partir à 52 ou 57 ans et de l'autre tout le reste des fonctionnaires pour lequel, en théorie, l'appréciation se fera métier par métier. Je m'interroge notamment pour le secteur hospitalier où près de 500.000 aide-soignants et personnels technique sont aujourd'hui dans la catégorie active et peuvent partir à la retraite à 57 ans. Demain, s'ils en sortent, ils ne pourront plus partir 5 ans plus tôt à la retraite. Mais en contrepartie on leur dit qu'ils pourront partir à 60 ans grâce à la prise en compte de la pénibilité. Ce qui risque de ne pas leur plaire.

### Capital : Ils pourraient alors demander d'autres contreparties ?

**François Ecalle :** On pourrait se retrouver face au même scénario que pour les infirmiers il y a quelques années. Ils étaient classés en catégorie active et ont quitté cette catégorie pour passer en catégorie A, l'encadrement dans la fonction publique et obtenir des perspectives de carrière meilleures. Les aide-soignants peuvent très bien demander la même chose. Ce qui là aussi aura un coût.

**>> Notre service - Faites des économies en testant notre comparateur d'Assurances Santé**

#### A LIRE AUSSI

Pénibilité et invalidité : ce qui pourrait changer avec la réforme des retraites

**SERVICES RECOMMANDÉS PAR CAPITAL**  
→ COMPAREUR ASSURANCES VIE

**VÉRIFIEZ, CALCULEZ, OPTIMISEZ**  
**VOS DROITS À LA RETRAITE**

Capital 309 704 mentions J'aime  
Capital  
J'aime cette Page S'inscrire  
Soyez le premier de vos amis à aimer ça.

**ET -10% SUPPLÉMENTAIRES\***  
dès 3 articles soldés achetés **J'EN PROFITE**